

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres

Du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents :

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 7

Votants : 49

Date de la convocation

5 juillet 2019

Secrétaire de séance :

Michel VAN DE VELDE

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 11 juillet à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 21 juin 2019, s'est réuni à Thennes, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE

Messieurs AUBRY, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LCONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, REMY, VAN DE VELDE, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, Mme WU de M. CAPELLE, Mme PREVOST de VAN GOETHEM, Mme HALL de M. LAMOTTE, Mme ROUX de M. GAUMONT, M. REMY de Mme BLONDELLE

● Absents :

Mme ATTAGNANT et Messieurs DOUCHET, BINET, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, LOGEART, CLEMENT

● Excusés :

Mesdames MARSEILLE, NANSOT

Messieurs BARRE, FRANCELLE, AMARA, MONTAIGNE, HEYMAN, LAMBERT (suppléant M. DALRUE)

OBJET : AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS PRIVES

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu le Contrat Local d'Engagement (CLE) contre la précarité énergétique du Département de la Somme signé le 06 juillet 2011,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

Vu le décret du 30/12/2015 relatif au règlement des aides du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des Logements Privés (FART)

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCALM du 16 octobre 2014, relatif au dispositif Habiter mieux,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCALM du 14 avril 2016, relative à la prolongation du programme d'aide à la rénovation énergétique des logements privés dans le cadre du Contrat Local d'Engagement signé avec le Département de la Somme, et au soutien de la CCALM à hauteur de 500 € par dossier éligible,

Pour rappel, il s'agit d'aider financièrement les propriétaires occupants à réaliser des travaux permettant d'améliorer d'au moins 25 % la performance énergétique de leur logement dans le but d'augmenter le confort du logement (bien se chauffer) et réduire les dépenses d'énergie.

Considérant que le protocole territorial n'a pas été reconduit, mais que le dispositif HABITER MIEUX perdure,

Considérant qu'un dossier est resté en souffrance : M. CONTE à Arvillers, propriétaire occupant répondant aux critères d'éligibilité de l'ANAH et du CD80 (Page9)

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 48 Abstention : 1 (M.BERTRAND Jacques))

- Décide de verser à PAGE 9, 500 € d'aide au titre de la rénovation énergétique des logements privés, pour le dossier de M.CONTE demeurant à Arvillers,
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 11 juillet 2019

à THENNES

Le Président,



Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 19/07/19
Affiché le 19/07/19